



Le 8 décembre 2023, à Livron

La Mission Locale Vallée de la Drôme et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale de la Vallée de la Drôme, AKTO et 13 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 7 décembre 2023, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE LA VALLEE DE LA DRÔME À ACCEDER A L'EMPLOI

- En 2022, **1 556** jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale Vallée de la Drôme et **1 709 situations d'emploi** ont été enregistrées dont **26% en CDI** et **24% en intérim**. Parmi les CDD, on trouve **73 contrats en alternance**.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi a pour objectif d'identifier les attentes et besoins des bénéficiaires sur les différents postes de travail, tout en favorisant une proximité

entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi réalisent durant les missions, un suivi continu, et proposent une médiation aux jeunes bénéficiaires à la fin de leur contrat.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE VALLEE DE LA DRÔME

- **1 856** jeunes en contact en 2022
- **1 556** jeunes accompagnés en 2022
- **227** jeunes en contrat CEJ en 2022 et 42 en Garantie Jeunes
- **1 709** jeunes entrés dans un emploi en 2022

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

- 116 629 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1% de l'emploi intérimaire national
- 1 696 agences d'emploi sur le territoire
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de +0,4% au mois de septembre 2023 par rapport au même mois de l'année précédente (*source : baromètre Prism'emploi*)
- 16 203 recrutements réalisés en 2022 pour le compte d'entreprises clientes

« *La signature de ces conventions est un acte majeur pour la Mission Locale Vallée de la Drôme : elle est à la fois source de reconnaissance de la qualité du travail effectué par les conseillers et conseillères pleinement engagé(e)s aux côtés des jeunes, mais aussi un moyen pour ces jeunes de s'ouvrir à de nouvelles opportunités, avec un accompagnement adapté, la possibilité de découvrir des entreprises, des métiers, parfois même de se découvrir... et de se constituer un socle de compétences mobilisables et transférables. La force des réseaux que nous constituons jour après jour avec les acteurs du monde économique et ceux de l'emploi, à la croisée desquels se trouvent les agences d'intérim, ne peut que favoriser la compréhension mutuelle des besoins et faciliter le travail d'accompagnement à la levée des freins rencontrés par nos jeunes* », déclare **Nathalie MANTONNIER, Présidente de la Mission Locale Vallée de la Drôme.**

« *Les agences d'emploi sont des partenaires incontournables pour la Mission Locale, la diversité des missions permet de répondre aux besoins de découverte des jeunes, mais aussi de faciliter leur intégration dans le monde du travail* », ajoute **Maryline BOLOMEY, Directrice de la Mission Locale Vallée de la Drôme.**

« *Nous nous réjouissons de contribuer à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes en collaborant avec les missions locales de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'intérim représente une réelle opportunité professionnelle, offrant aux jeunes la possibilité d'explorer une variété de métiers. Grâce à ces conventions, les jeunes auront l'opportunité de développer des compétences qui faciliteront leur intégration dans l'emploi* », conclut **Philippe Giraud, Président de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

Liste des agences d'emploi engagées : **ABALONE, ADECCO, ADEQUAT, AVS INTERIM, CRIT, INITIAL, JUBY INTERIM, MANPOWER, PACTT EMPLOI, RANDSTAD, SAMSIK EMPLOI, SYNERGIE, WORK 2000.**



Signataires de la Convention

Contacts presse :

Lili GOSNET – lili.gosnet@omnicomprgroup.com – 06 77 79 18 89

Victor MORELLE – victor.morelle@omnicomprgroup.com – 06 18 83 59 55

Françoise BEDOS – Francoise.Bedos@akto.fr – 06 10 34 32 20

Sandy DELORT- sdelort@mlvd.org

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle. AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos de la Mission Locale Vallée de la Drôme

Sa Mission est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans la construction et la réussite de leur parcours professionnel. Au sein de nos locaux, nous proposons les services suivants :

- Des ateliers collectifs sur l'insertion professionnelle (emploi, formation, orientation) ;
- Du coaching individuel pour vous aider dans votre recherche d'emploi ;
- Des préparations aux entretiens de recrutement ;
- Un accès gratuit aux offres d'emploi de nos partenaires ;
- Des événements ou temps-forts autour de thématiques ou secteurs d'activité particuliers.

Pour en savoir plus sur la Mission Locale, rendez-vous sur notre site internet : <https://mlvd.org/>

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit.
www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance.
www.fastt.org